

## Passage commun à plusieurs

## Par deldel, le 28/06/2016 à 13:44

Bonjour,

Voici ma question : mes parents sont propriétaires de deux parcelles (l'une faisant office de jardin l'autre étant la maison) entre les deux se trouve un "passage commune à plusieurs".

Ce passage n'est plus utilisé par personne depuis plus de 30 ans et a même été clôturé.

Ce passage peut 'il être considéré comme acquis par prescription?

Merci de vos réponses.

## Par lokalokteam, le 29/06/2016 à 16:03

Je ne pense pas qu'il puisse être acquis par prescription. Ce passage n'appartient à personne en particulier ? Il faut vérifier, auquel cas il peut sans doute être acquis pour une somme symbolique.

Néanmoins, vous n'aurez pas de soucis à moins que quelqu'un se manifeste pour utiliser ce fameux passage.

Bonne journée à vous :)

## Par youris, le 29/06/2016 à 17:42

bonjour,

l'article 2261 du code civil indique:

"Pour pouvoir prescrire, il faut une possession continue et non interrompue, paisible, publique, non équivoque, et à titre de propriétaire.". salutations